GALA EDIS

14E ÉDITION

Nouvelle Entreprise

PRÉSENTÉ PAR Desjardins Entreprises

Cahier de mise en candidature 2026

jcmauricie.com

Jeune Chambre de la Mauricie

PRÉSENTATION

Le prix **Nouvelle entreprise** reconnaît une entreprise ou une organisation qui opère depuis 6 à 36 mois et qui se démarque par son potentiel sur le marché, par sa capacité d'innovation, par ses investissements, par son plan marketing, par la qualité de son exploitation, par son financement ou par toute autre réalisation exceptionnelle liée à son développement. L'entreprise doit avoir vendu ses produits ou services durant la période visée (6 à 36 mois).

ADMISSIBILITÉ

L'entreprise doit :

- Être membre en règle ou être représentée par un membre en règle (cotisation payée) de la Jeune Chambre de la Mauricie âgé entre 18 et 40 ans inclusivement au moment du dépôt de la candidature;
- Être située sur le territoire de la Mauricie, à Bécancour ou à Nicolet;
- Avoir réalisé sa première vente après le 31 mars 2023.

Ne sont pas admissibles :

- Les lauréats de la catégorie Nouvelle entreprise de 2023, 2024 et 2025;
- Les membres du conseil d'administration de la Jeune Chambre de la Mauricie en poste ou qui l'ont été pour l'année 2024-2025.

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Pour déposer une candidature pour le prix **Nouvelle Entreprise**, cliquez sur le lien ci-dessous pour remplir le formulaire d'admissibilité.

Mise en candidature - Nouvelle entreprise

Afin de faciliter le travail du jury et de s'assurer d'avoir l'essentiel des informations, veuillez noter qu'il y a un maximum de caractères à respecter à chaque question. Nous vous conseillons de rédiger vos réponses directement dans le formulaire, afin de respecter le nombre de caractères.

Le formulaire sera accessible jusqu'à **23h59 le 6 février 2026**. Après cette échéance, il ne sera plus possible de déposer une candidature.

Les candidatures incomplètes ne seront pas traitées. La personne qui dépose une candidature est tenue de s'assurer de la bonne réception du dossier de candidature.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les critères d'évaluation du prix **Nouvelle entreprise** sont établis pour faciliter l'évaluation des candidatures déposées et assurer, par la même occasion, l'utilisation d'un outil permettant une évaluation qui se veut la plus juste et la plus équitable.

- **Description de l'entreprise (max. 1 000 caractères)**
  Bref historique de l'entreprise, mission, date de fondation, taille de l'effectif. Courte description des produits ou services offerts, rayonnement des ventes, clientèle cible, etc.

- **Potentiel sur le marché (30 %) (max. 1 000 caractères)**
  Description de la clientèle et du potentiel sur le marché. Caractère distinctif des produits ou des services offerts par l'entreprise (par exemple valeur ajoutée du produit ou du service, caractéristiques spécifiques du produit ou du service, rapport qualité-prix, développement d'un marché de niche, qualité du service à la clientèle et du service après-vente, etc.); adéquation avec les besoins de la clientèle; caractère novateur du produit ou du service; positionnement sur le marché par rapport à la concurrence. Cohérence des objectifs fixés (volume de ventes, revenus futurs) par rapport à sa concurrence, à ses clients et à son potentiel sur le marché.

- **Innovation et investissement (30 %) (max. 1 000 caractères)**
  Importance des actions pour assurer le développement de l'entreprise, par exemple projets d'investissements, mise en œuvre de pratiques de gestion originales ou novatrices, innovation et productivité, développement ou amélioration de produit ou de service, introduction de nouveaux produits, développement de nouveaux procédés, innovations organisationnelles ou de commercialisation, nouvelles stratégies marketing ou autres, etc.

- **Qualité de l'exploitation (20 %) (max. 1 000 caractères)**
  Brève description du plan des opérations (processus de réalisation du produit ou du service). L'entreprise détient-elle les ressources matérielles (équipements) et humaines nécessaires à la réalisation du produit ou du service, en lien avec les objectifs qu'elle s'est fixés (volume de ventes et revenus estimés)?

- **Financement (15 %) (max. 1 000 caractères)**
  Brève description de l'évolution du chiffre d'affaires ou des ventes de l'entreprise. L'entreprise présente-t-elle un portrait financier réaliste par rapport à sa stratégie de développement dans son secteur d'activité?

- **Qualité de la rédaction et présentation de la candidature (5 %)**
  Cinq pour cent (5 %) du pointage sont attribués à la qualité de la rédaction et de la présentation du cahier de candidature. L'orthographe, la syntaxe et le vocabulaire seront des éléments vérifiés par le jury.

ENGAGEMENT DES FINALISTES

Les finalistes seront appelés à participer à un tournage de capsule vidéo visant à mettre en valeur leur entreprise.

Ils seront contactés par l'équipe du Gala Edis afin de convenir d'une date et d'une heure pour ce tournage, lequel pourrait avoir lieu au cours du mois de mars (sous réserve de confirmation). Les finalistes devront se rendre disponibles et se présenter préparés, avec des propositions ou idées relatives au contenu de leur capsule.

La Jeune Chambre de la Mauricie et l'équipe du Gala Edis demeurent à la disposition des candidats pour toute question ou précision complémentaire.